



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reprise économique dans les départements classés en vert

Question écrite n° 29789

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la reprise de l'activité économique pour les départements situés en vert sur la carte covid-19 mise en place par le Gouvernement. En effet, le Gouvernement a retenu la proposition d'un déconfinement par département, qui l'en remercie. Cette approche par territoire est essentielle car il serait incompréhensible d'imposer aux départements moins touchés par le covid-19 les mêmes contraintes que dans les départements les plus atteints. Pour ce faire, une carte fiable des territoires à risques doit être élaborée. M. le député espère donc que le Premier ministre pourra lever les inquiétudes exposées sur les incertitudes de cette carte. Mais surtout cette logique souple d'adaptation par territoire ne peut se limiter à la seule réouverture des parcs et jardins ou des collèges. Il faut aller plus loin et pousser jusqu'au bout la logique d'un déconfinement par département, notamment au niveau économique ! S'il est impératif de relancer plus fortement et plus rapidement la reprise économique au niveau national, M. le député souhaite une accélération de la reprise de l'activité avec une réouverture dès le 11 mai 2020 des cafés, restaurants, mais aussi des activités touristiques, dans les départements classés en vert. Cela permettra de sauver bon nombre d'acteurs économiques. Ces réouvertures se feraient bien sûr dans des conditions très encadrées, en respectant des règles de sécurité sanitaires particulièrement strictes. Aussi, M. le Premier ministre se dit favorable à une gestion décentralisée du déconfinement. Il lui demande donc pourquoi ne pas accélérer la reprise économique dans les départements classés en vert.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29789

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3599

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)